

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN434

AMENDEMENT

présenté par

M. Limongi, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou et
M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Après le mot :

« logique de »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 23 :

« de renforcement de notre base industrielle et technologique de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la référence à une « économie de guerre », dont l'usage apparaît aujourd'hui largement galvaudé et inadapté à la réalité de notre situation.

Si le renforcement de notre base industrielle et technologique de défense constitue une nécessité dans un contexte stratégique dégradé, il ne saurait être assimilé à une économie de guerre à proprement parler, laquelle supposerait une mobilisation bien plus large de l'ensemble des ressources économiques du pays.

Il convient dès lors de privilégier une formulation plus précise et plus conforme à la nature réelle de l'effort engagé.